



Inscriptions scolaires 2026 - 2027



**Du 2 mars
au 11 mai**

sur l'appli Metz'Péri,
sur Mon Espace Famille
ou en mairie de quartier

Enfants nés en 2023
entrant en maternelle,
entrant en CP
et nouveaux arrivants à Metz



Allo Mairie

0 800 891 891

Service & appel
gratuits



metz.fr/monespacefamille

Inscription à l'école

Sont concernés :

- Les enfants nés en 2023 qui feront leur entrée en maternelle
- Les enfants de 2 ans (sous conditions particulières), domiciliés dans les secteurs classés en Réseau d'éducation prioritaire (REP) sous réserve de l'accord du directeur d'école et des places disponibles
- Les enfants qui entrent en CP
- Les nouveaux arrivants



Demande de dérogation

Vous souhaitez inscrire votre enfant dans une école différente n'appartenant pas au secteur scolaire défini par la Ville de Metz ou vous êtes domicilié(e)(s) dans une commune extérieure et vous voulez scolariser votre enfant dans une école de Metz ?

À titre exceptionnel et sous réserve des critères prévus par le Code de l'Éducation, des demandes de dérogation à la carte scolaire peuvent être étudiées.

Celles-ci doivent être adressées, avant le 11 mai dernier délai :

- en ligne sur Mon Espace Famille (metz.fr/monespacefamille) ;
- par courrier : Mairie de Metz, pôle éducation-carte scolaire, BP 21025, 57036 Metz Cedex 01 ;
- déposées au pôle éducation de la Ville de Metz, 144 avenue de Thionville à Metz.

Le dossier est disponible dans les écoles, dans les mairies de quartier, à l'accueil de l'Hôtel de Ville et sur Mon Espace Famille.

ATTENTION : les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Étape 1

Sur l'appli Metz'Péri
OU sur Mon Espace Famille

OU dans votre mairie de quartier
(uniquement sur rendez-vous)



PIÈCES À FOURNIR - ORIGINAUX

INSCRIPTION À L'ÉCOLE

- ☐ Livret de famille ou extrait d'acte de naissance
- ☐ Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ☐ Certificat de radiation si l'enfant a déjà été scolarisé

En cas de séparation des familles :

- ☐ Ordonnance de non conciliation ou jugement de divorce
- ☐ Attestation de non opposition à l'inscription et photocopie de la carte d'identité des deux parents

Étape 2

À l'école (uniquement sur rendez-vous)

PIÈCES À FOURNIR - ORIGINAUX

INSCRIPTION À L'ÉCOLE

- ☐ Certificat d'inscription remis en ligne ou à la mairie
- ☐ Carnet de vaccination
- ☐ Tout autre document demandé par le directeur lors de votre prise de rendez-vous par téléphone



Inscription au périscolaire



N° de tranche	Quotient familial	 Périscolaire du matin  Cantine  Périscolaire du soir ou aide aux devoirs  Périscolaire du mercredi matin				
		Tarif à la séance	Tarif d'un repas (ou d'un plateau repas hypoallergénique ¹)	Tarif d'un panier repas fourni par la famille ¹	Tarif horaire	Tarif par matinée
1	De 0 à 350	0,94 €	1,14 €	0,71 €	0,35 €	1,55 €
2	De 351 à 500	0,98 €	1,58 €	0,82 €	0,53 €	1,99 €
3	De 501 à 650	1,01 €	2,06 €	0,96 €	0,66 €	2,94 €
4	De 651 à 800	1,07 €	3,00 €	1,19 €	0,95 €	4,28 €
5	De 801 à 950	1,12 €	3,93 €	1,43 €	1,24 €	5,55 €
6	De 951 à 1100	1,17 €	4,68 €	1,66 €	1,52 €	6,84 €
7	De 1101 à 1300	1,29 €	5,09 €	2,04 €	1,84 €	8,30 €
8	De 1301 à 1500	1,42 €	5,60 €	2,29 €	2,12 €	9,57 €
9	De 1501 à 1700	1,52 €	6,03 €	2,59 €	2,41 €	10,87 €
10	1701 à 1900	1,64 €	6,53 €	2,90 €	2,71 €	12,15 €
11	1901 et plus	1,79 €	6,98 €	3,15 €	3,02 €	13,58 €

¹ En cas d'allergie alimentaire, prenez contact avec le pôle éducation.

Les tarifs sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles de changer avant la rentrée de septembre. Retrouvez les tarifs pour les non Messins sur Mon Espace Famille : metz.fr/monespacefamille

Les activités périscolaires sont facultatives et payantes. Vous ne payez rien à l'inscription, vous serez facturé le mois suivant si votre enfant participe à une activité.

Une majoration de 50% est appliquée si l'enfant participe à une activité périscolaire sans y être inscrit au préalable ou si la réservation n'a pas été faite dans les temps.

Les tarifs des activités périscolaires sont fixés à la suite d'une décision administrative du 16 mai 2025 en fonction du Quotient Familial (QF) établi par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales). Il dépend des ressources et de la composition de chaque famille.

Le site internet de la CAF détaille le mode de calcul du Quotient Familial : caf.fr



Pour le périscolaire du matin et la restauration,

Rendez-vous sur l'appli Metz'Péri, sur la plateforme Mon Espace Famille, ou dans votre mairie de quartier.

Pour le périscolaire du soir et du mercredi matin,

Prenez directement contact auprès de l'association périscolaire de votre secteur : retrouvez toutes les coordonnées sur Metz'Péri ou sur Mon Espace Famille.

Dans tous les cas, vous devez suivre 3 étapes clés.

Étape 1

Création d'un compte personnel sur l'application Metz'Péri, sur Mon Espace Famille ou dans votre mairie de quartier sur rendez-vous.

Étape 2

Inscription aux diverses activités périscolaires en fournissant les justificatifs nécessaires. L'inscription ne vaut pas réservation. Cette étape permet l'identification de votre enfant et la détermination du tarif qui vous sera appliqué.

Étape 3

Réservation des activités (cantine, aide aux devoirs, périscolaire du soir et du mercredi matin) avant le mercredi soir pour la semaine à venir. Cette étape permet de prendre en compte la présence de votre enfant aux activités périscolaires.



Réservation possible à l'année, au mois ou de semaine en semaine.

PIÈCES À FOURNIR - ORIGINAUX

INSCRIPTION AU PÉRISCOLAIRE

- ☐ Attestation CAF de moins de 3 mois
- ☐ OU si vous n'êtes pas affiliés à la CAF de Moselle, le ou les dernier(s) avis d'imposition du foyer

Pour les travailleurs transfrontaliers

- ☐ Certificat de rémunération de l'employeur au Luxembourg de l'année correspondant à la déclaration d'impôt, en plus du dernier avis d'imposition
- ☐ Attestation des prestations familiales versées par la Zukunftskeess

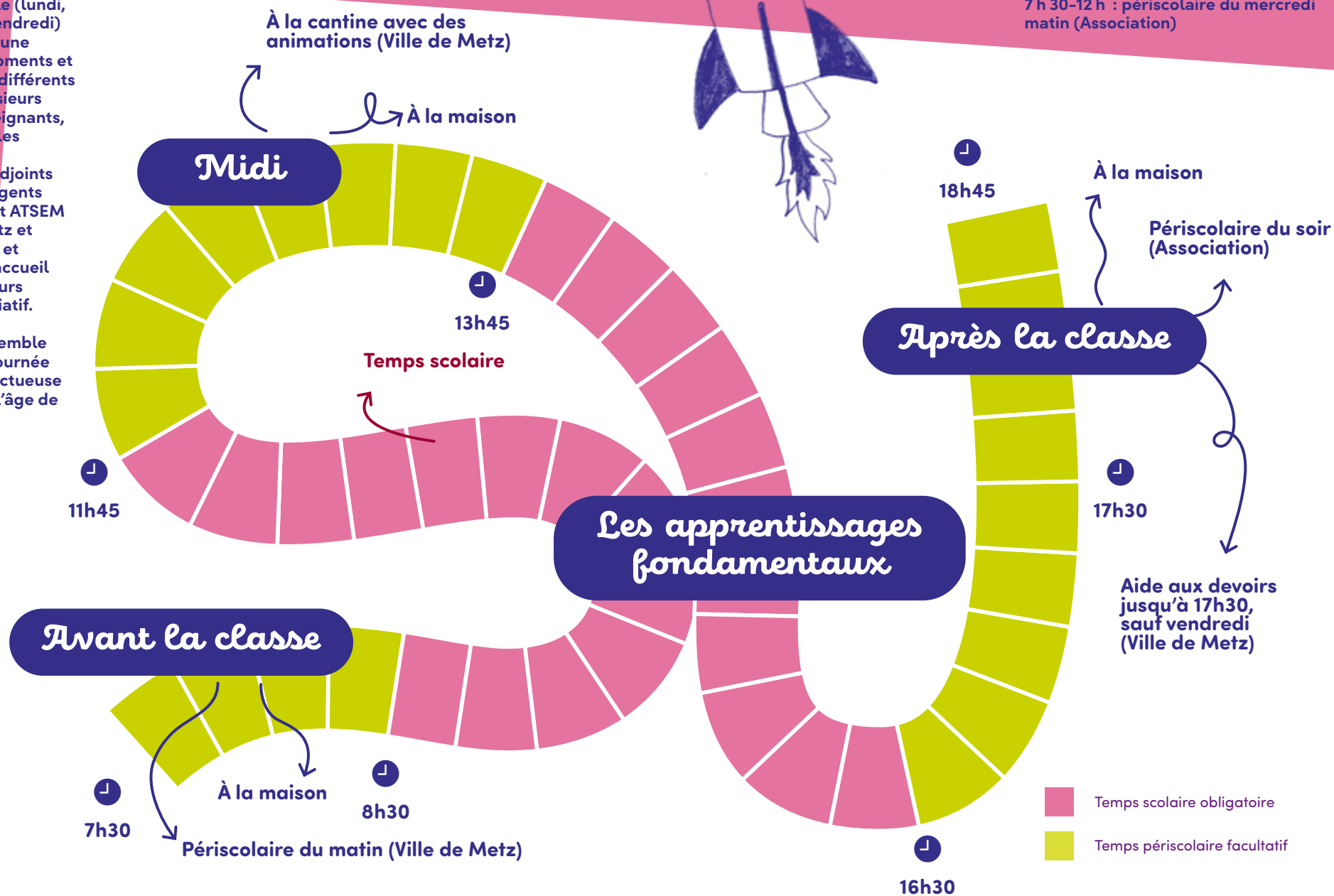
La journée de votre enfant

La journée d'école (lundi, mardi, jeudi et vendredi) est marquée par une succession de moments et d'activités, dans différents lieux et avec plusieurs adultes : les enseignants, mais également les responsables de restaurants, adjoints pédagogiques, agents d'encadrement et ATSEM de la Ville de Metz et les responsables et animateurs de l'accueil collectif de mineurs du secteur associatif.

Tous veillent ensemble à proposer une journée cohérente, respectueuse du rythme et de l'âge de chaque enfant.

Et le mercredi ?

7 h 30-12 h : périscolaire du mercredi matin (Association)



Réalisez toutes vos démarches sur Mon Espace Famille ou avec l'application Metz'Péri!

Un accès facilité pour :

- inscrire votre enfant
- réserver les activités périscolaires et la cantine
- modifier ou annuler vos réservations
- payer vos factures liées aux activités périscolaires et visualiser l'état de vos consommations
- être informé de toute l'actualité des écoles maternelles et élémentaires messines
- retrouver toutes les infos pratiques et contacts utiles



Votre contact

Le Pôle Éducation se tient à votre disposition
pour répondre à vos questions et vous
orienter vers votre responsable de secteur éducatif.

03 87 55 84 15 ou 03 87 55 52 89

education@mairie-metz.fr



Allo Mairie

0 800 891 891

Service & appel
gratuits



metz.fr/monespacefamille

